



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 44726

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur le projet de loi constitutionnel portant modification du titre IX de la Constitution, présenté au conseil des ministres du 2 juillet 2003. Alors qu'il avait été promis par le Président de la République, ce projet de loi touchant au statut pénal du chef de l'État n'a toujours pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles sont les intentions du Gouvernement concernant ce projet de loi.

Texte de la réponse

Conformément à un engagement du Président de la République, une commission de réflexion présidée par le professeur Avril a été nommée le 5 juillet 2002 pour examiner le statut pénal du chef de l'État. Celle-ci a remis son rapport le 12 décembre 2002 préconisant la modification du titre IX de la Constitution. Un projet de loi constitutionnelle reprenant les propositions formulées par le rapport de la commission a été, après avis du Conseil d'État en date du 19 juin 2003, adopté au conseil des ministres du 2 juillet 2003. Le projet de loi constitutionnelle a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 juillet 2003. Le nombre élevé de textes de loi à faire adopter par les assemblées - que le groupe de l'honorable parlementaire a par ailleurs déploré - n'a pas permis d'inscrire ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement confirme son intention d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le projet de loi constitutionnelle en tenant compte de l'ensemble des priorités du calendrier parlementaire. Outre le projet de loi de financement de la sécurité sociale et le projet de loi de finances, l'ordre du jour des prochains mois devra prendre en compte les textes annoncés, au titre des priorités de l'action gouvernementale pour les mois à venir par le Premier ministre. C'est en fonction de l'avancement de l'ensemble de ces projets que l'inscription de ce texte à l'ordre du jour prioritaire pourra être définitivement arrêtée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44726

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5658

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7407